

Le Bon de Formation

Explication

La **Commission Services aux Clubs de la Ligue Grand Est** veut accompagner les clubs qui aimeraient accroître les compétences de leurs encadrants des nouvelles pratiques (*babyhand & hand 1^{er} pas, mini-hand & hand à 4, handfit, handensemble*), ainsi que celle des dirigeants bénévoles (*animateur de projet*).

Pour cela, la commission met en place des « bons de formation » qui récompenseront certains clubs (*voir ci-après*) en leur octroyant une participation sur les frais d'inscription d'un bénévole qui pourra aller jusqu'à la moitié du coup pédagogique de la formation (*hors frais déplacement/repas*). Ces bons seront uniquement valables sur les formations nouvelles pratiques et dirigeant, que l'ITFE Grand Est propose (*cf. guide des formations*).

Par ailleurs, sachez que le bon de formation sera valable pour l'ensemble des formations citées ci-dessus, et ceci à votre convenance, sans obligation de lien avec l'action récompensée.

Règles à suivre :

- Afin de pouvoir bénéficier d'un bon de formation, le club devra au préalable, et au minimum, avoir réalisé une des actions ci-après durant la saison 2019-2020 :
 - ✓ Répondre à un appel à projet de la FFHB ou LGEHB (*et qui n'aurait pas été lauréat*) :
 - ✓ Créer une section HandFit ou HandEnsemble
 - ✓ Proposer un cycle vers les publics en situation de handicap (*minimum de 6 séances*)
- Nous vous demanderons aussi, une fois réalisée, de nous envoyer un bilan de votre action, avant la fin de saison, avec au minimum :
 - ✓ L'évaluation globale que vous tirez de votre projet
 - ✓ La réalisation, ou non, de vos objectifs
 - ✓ Le nombre de participants effectifs ainsi que le budget final
 - ✓ Plusieurs photos à l'appui, et article(s) de presse (*s'il y a*)

Attention, sans ce bilan, le bon de formation ne vous sera pas offert, ET, vous ne pourrez pas prétendre, l'année suivante, aux bons de formations, ainsi qu'aux fiches actions, mis en place par la LGEHB.

C'est seulement sous ces conditions que le club qui le souhaite pourra alors remplir et nous retourner le document ci-après afin de valider sa participation (*une seule demande par club*).

Une fois fait, il vous faudra retourner le document directement à Harold CERDAN, 5600000.hcerdan@ffhandball.net, avant le 14/02/2020.

L'ensemble des demandes seront ensuite étudiées par un jury territorial, composé d'un élu ou d'un salarié de chaque comité ainsi que la présidente de la commission territoriale Services aux Clubs et les chargés de développement Ligue.

Les résultats seront communiqués dans le courant du mois d'avril 2020.

Le Bon de Formation

Document de participation

Club concerné :

Contact :	Nom	Prénom
	Courriel	Téléphone

Le club a durant cette saison 2019-2020 : *(Cochez une case)*

✓ *Répondu à un appel à projet (non lauréat)*

de la FFHB :	« Projet Handball à 4 »	« Création d'une section BabyHand »
	« Handball-toi »	« Hand Pour Elles »
de la LGEHB :	« Mini-Stade »	« Adopt'la bonne Handtitude »

✓ *Créer une section de*

HandEnsemble

HandFit

✓ *Lancer un cycle (de minimum 6 séances) vers les publics en situation de handicap*

HandAdapté

Cycle HandFauteil

Description du projet et de vos objectifs :